



Il existe des questions que de nombreux croyants se posent en silence, presque avec la crainte de les formuler à voix haute :

Que faire d'un chapelet cassé ? Puis-je jeter une image religieuse abîmée ? Est-ce un péché ? Cela porte-t-il malheur ?

Ces doutes ne naissent pas de la superstition, mais de **l'amour et du respect pour le sacré**. C'est précisément pour cette raison qu'ils méritent une réponse claire, paisible et profondément catholique. Dans cet article, nous parcourrons **l'histoire, la théologie et la pratique pastorale** afin d'apprendre à traiter les objets religieux lorsqu'ils se brisent, sans peur, sans superstition et avec un esprit authentiquement chrétien.

1. Objets religieux : qu'est-ce qui les rend « spéciaux » ?

Avant de répondre à la question *que faire lorsqu'ils se cassent*, il convient de comprendre **ce que sont réellement les objets religieux**.

Un chapelet, une médaille, une image pieuse ou une statue **n'est pas magique** et ne possède aucun pouvoir en lui-même. L'Église enseigne qu'il s'agit de **sacramentaux**, c'est-à-dire :

« Des signes sacrés institués par l'Église, par lesquels sont signifiés des effets spirituels obtenus par l'intercession de l'Église »
(Catéchisme de l'Église catholique, n° 1667)

Les sacramentaux :

- nous aident à **élever notre cœur vers Dieu** ;
- nous rappellent des vérités de la foi ;
- disposent l'âme à recevoir la grâce.

□ **Ils n'agissent pas automatiquement**, ni ne produisent d'effets par eux-mêmes. Leur valeur réside dans leur **relation à la foi du croyant**, et non dans la matière.



2. Un peu d'histoire : comment l'Église a traité les objets sacrés

Dès les premiers siècles du christianisme, les fidèles ont manifesté du respect pour les objets utilisés dans le culte et la dévotion. Déjà dans l'Antiquité :

- les vases sacrés usés étaient **enterrés ou fondus** ;
- les images endommagées étaient retirées du culte public ;
- les objets bénis n'étaient pas traités comme de simples déchets **tant qu'ils conservaient leur usage.**

Mais attention : **le respect n'a jamais été confondu avec la superstition.** L'Église a toujours combattu l'idée qu'un objet cassé « attire le malheur » ou « rompe une protection spirituelle ».

Saint Paul l'exprime clairement :

« *Nous savons qu'il n'y a pas d'idole dans le monde* »
(1 Corinthiens 8, 4)

Le chrétien **ne craint pas les objets**, car sa confiance est en Dieu, et non dans les choses.

3. Que se passe-t-il lorsqu'un objet religieux se casse ?

Lorsqu'un objet religieux se brise ou est irrémédiablement endommagé, il se produit quelque chose de très simple :

□ **Il cesse de remplir sa fonction dévotionnelle.**

Dieu n'est pas « offensé »

Aucune protection spirituelle n'est perdue



Aucun malheur n'est déclenché

Un chapelet cassé **n'est pas un signe négatif**. Une image abîmée **n'est pas un mauvais présage**. Penser ainsi relèverait de la **superstition**, que l'Église rejette clairement :

« *La superstition est une déviation du sentiment religieux et des pratiques qu'il impose* »
(Catéchisme, n° 2111)

4. Alors... puis-je jeter un chapelet ou une image religieuse à la poubelle ?

Réponse courte :

Oui, c'est possible, s'il ne peut plus être utilisé et si cela est fait avec respect.

Réponse complète et pastorale :

L'Église n'interdit pas de jeter un objet religieux endommagé, **mais elle recommande de le faire de manière digne**, précisément pour éduquer le cœur et éviter tout mépris involontaire envers le sacré.

Ce n'est pas un péché

Cela ne porte pas malheur

Ce n'est pas un manque de foi

Ce qui compte **ce n'est pas le geste matériel**, mais **l'attitude intérieure**.



5. Guide pratique rigoureux : comment se défaire des objets religieux endommagés

Voici un **guide clair, théologique et pastoral**, destiné à tout fidèle.

□ 1. Objets bénis (chapelets, médailles, scapulaires)

Options recommandées :

✓ **Les enterrer dans la terre**

- Dans un jardin, un grand pot de fleurs ou à la campagne
- Cela symbolise le retour à la terre de ce qui est matériel

✓ **Les brûler avec respect** (si le matériau le permet)

- En particulier les scapulaires en tissu ou en papier
- Les cendres peuvent ensuite être enterrées

✓ **Les apporter à la paroisse**

- De nombreuses paroisses savent comment les traiter correctement

□ À éviter :

- Les jeter de manière ostentatoire ou moqueuse
 - Les utiliser à des fins profanes
-

□ 2. Images religieuses cassées ou très endommagées

✓ Si elles peuvent être réparées :

- Les restaurer ou les réutiliser dignement

✓ Si elles ne peuvent pas être réparées :



- Les enterrer
- Les apporter à une paroisse
- Dans certains cas, les détruire avec respect (les briser davantage puis s'en débarrasser)

□ Important : **ce ne sont pas des « idoles »**. Ce sont des représentations qui nous aidaient à prier. Lorsqu'elles ne remplissent plus cette fonction, on peut s'en séparer sans crainte.

□ 3. Bibles, images pieuses ou livres religieux détériorés

✓ Images pieuses et papiers :

- Les brûler avec respect

✓ Livres :

- S'ils sont illisibles, ils peuvent être recyclés
- Ou donnés à une paroisse ou à une communauté

La Parole de Dieu **ne se détruit pas**, car elle est vivante dans l'Église, et pas seulement sur le papier.

« *L'herbe se dessèche, la fleur se fane, mais la parole de notre Dieu demeure pour toujours* »
(Isaïe 40, 8)

6. Ce que nous ne devons PAS penser : déconstruire les peurs et les superstitions

Il convient de le dire clairement et sans détour :

- **Cela ne porte pas malheur**
- **Ce n'est pas un avertissement de catastrophe**



- ☐ **Cela ne signifie pas que Dieu s'éloigne**
- ☐ **Ce n'est pas un péché**

Dieu **ne bénit ni ne punit** en fonction de l'état de nos objets, mais selon la **disposition du cœur**.

Jésus Lui-même nous met en garde contre une religiosité fondée uniquement sur l'extérieur :

« *Ce peuple m'honore des lèvres, mais son cœur est loin de moi* »
(Matthieu 15, 8)

7. Une occasion spirituelle : lorsque quelque chose se brise

Paradoxalement, un objet religieux cassé peut devenir :

- Un **acte de gratitude** pour les années durant lesquelles il a accompagné notre prière ;
- Un moment pour **renouveler notre dévotion** ;
- Une catéchèse silencieuse sur l'essentiel.

Peut-être que ce chapelet usé a prié avec vous dans des moments difficiles. Lui dire adieu avec respect peut aussi devenir une forme de prière.

8. Conclusion : une foi mûre, sans peur et pleine de révérence

Bien traiter les objets religieux n'est pas une question de peur, mais de **juste amour**.
Ni mépris ni superstition.
Ni crainte ni indifférence.

La foi catholique est **incarnée, raisonnable et profondément libre**.

- ☐ Utilisez les objets religieux tant qu'ils vous aident à aimer Dieu davantage.
- ☐ Lorsqu'ils ne le peuvent plus, séparez-vous-en avec respect et paix.



Peut-on jeter un chapelet cassé ? Foi, respect et bon sens face aux objets religieux endommagés | 7

Car au final, **nous n'adorons pas des choses.**
Nous adorons le Dieu vivant.

Et cela — **jamais** — ne se brise. †